

PAR COURRIEL

Montréal, le 27 mai 2024

Objet : Votre demande d'accès à des documents

Dans votre demande reçue au Service de l'accès à l'information le 24 mai 2024, vous désirez obtenir les informations suivantes « pour la période des 12 derniers mois [...], combien de plaintes en vertu des articles 12 et 13 du Code du travail ont été déposées par les syndicats [...] et combien de ces plaintes ont abouti ».

Nous vous transmettons donc le tableau représentant le nombre de plaintes déposées par une association, en vertu des articles 12 et 13 du *Code du travail*, pour la période du 1^{er} avril 2023 à ce jour.

Toutefois, le Tribunal ne peut vous indiquer le sort de ces plaintes. Nous sommes seulement en mesure de vous transmettre, pour la période demandée, le nombre de plaintes fermées ainsi que leur mode de fermeture, et ce, sans égard à la date qu'elles ont été reçues au Tribunal.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, , l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé par :

Marie-Claude Laberge
Substitut à la responsable de l'accès à l'information

Pièce jointe

Québec (siège)
900, place d'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Téléphone : 418 644-7777
Sans frais : 1 800-463-1591
Télécopieur : 418 644-6443

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-7188
Sans frais : 1 800 361-9593
Télécopieur : 514 873-6778

Nombre de dossiers ouverts au Tribunal administratif du travail – Articles 12 et 13 Code du travail

Nombre de dossiers ouverts		1 ^{er} avril 2023 au 27 mai 2024
Article 12 du Code du travail (plaintes déposées par une association)		270
Article 13 du Code du travail (plaintes déposées par une association)		15

Type de fermeture des dossiers en vertu de l'article 12 du Code du travail

	Accords	Règlements	Décisions : accueillies	Décisions : accueillies partiellement	Décisions : rejetées	Désistements	Administratives	Total de dossiers fermés
1 ^{er} avril 2023 au 27 mai 2024	7	76	47	6	12	96	11	255

Type de fermeture des dossiers en vertu de l'article 13 du Code du travail

	Accords	Règlements	Décisions : accueillies	Décisions : accueillies partiellement	Décisions : rejetées	Désistements	Administratives	Total de dossiers fermés
1 ^{er} avril 2023 au 27 mai 2024	0	1	0	1	2	6	0	10